



# Journée thématique Hydroélectricité SEM EnR Syndicat d'Énergies

27 septembre 2013

# Points abordés

---

- Missions des Syndicats d'Énergies
- Développement des EnR
- Structure locale adaptée : Société d'Économie Mixte
- Cas particulier de l'hydroélectricité



**SICECO**  
Syndicat Intercommunal  
d'Énergies de Côte d'Or



*énergies solidaires*



# Missions des Syndicats d'Énergies

- Compétence de base : Électricité
  - Travaux : Extension, renforcement, enfouissement
  - Contrôle de concession
  - Eclairage public (compétence optionnelle), SIG
- Compétence partagée: **Utilisation Rationnelle de l'Énergie**
  - Pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti
  - **Energies renouvelables**
  - Gaz : contrôle concession, DSP
  - Certificat d'Economies d'Énergie (CEE)
  - Achat d'énergie en groupement
- Autres : déchets, bâtiment, ...



# ZOOM : le SICECO en quelques chiffres

- **1947**, date de création du SICECO
- **666** communes adhérentes  
dont 16 Communes Urbaines  
sur 706 Communes de Côte d'Or
- une population de **285 000** habitants sur  
535 400 habitants en Côte d'Or
- un Bureau de **25** membres avec **6**  
Commissions et **2** délégations
- **16** Commissions Locales d'Énergie (CLE)
- **685** délégués de Communes



# Développement des EnR

- Constat issu du Débat sur la Transition Énergétique animé par le SICECO dans les 16 Commissions Locales d'Énergie :
  - Les Territoires veulent devenir **ACTEUR** du développement des EnR
    - Sortir de la dépendance aux énergies fossiles
    - Développer le territoire : économie locale, emplois non délocalisables
  - ➔ Finalité : Maintenir sur le territoire une partie de la recette de la vente d'énergie





# Développement des EnR

## ➤ Comment s'investir :

- Trouver l'outil le plus adapté
- Répondre aux besoins d'accompagnement, de formation, de conseils
- Pouvoir co-investir avec les acteurs privés

➔ **Créer une SEM**

➔ Utiliser les droits d'urbanisme

➔ Favoriser la participation citoyenne



**SICECO**  
Syndicat Intercommunal  
d'Énergies de Côte d'Or



énergies solidaires



# Structure adaptée : SEM (Société d'Économie Mixte)

Résultat du diagnostic d'opportunité réalisé par la Fédération des Établissements Publics Locaux (FEPL)

- La SEM : **Structure la plus adaptée à la production d'énergie**
- Objet de la SEM :
  - Investir dans la production d'énergie
  - Intervenir dans le domaine de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti
    - ➔ Rechercher des actionnaires
    - ➔ Trouver des projets viables
    - ➔ **Monter un business plan**



# Structure adaptée : SEM (Société d'Économie Mixte)

➤ Projets de production d'EnR portés :

- Complètement par la SEM

OU

- Par des Sociétés de projet dont la SEM est actionnaire

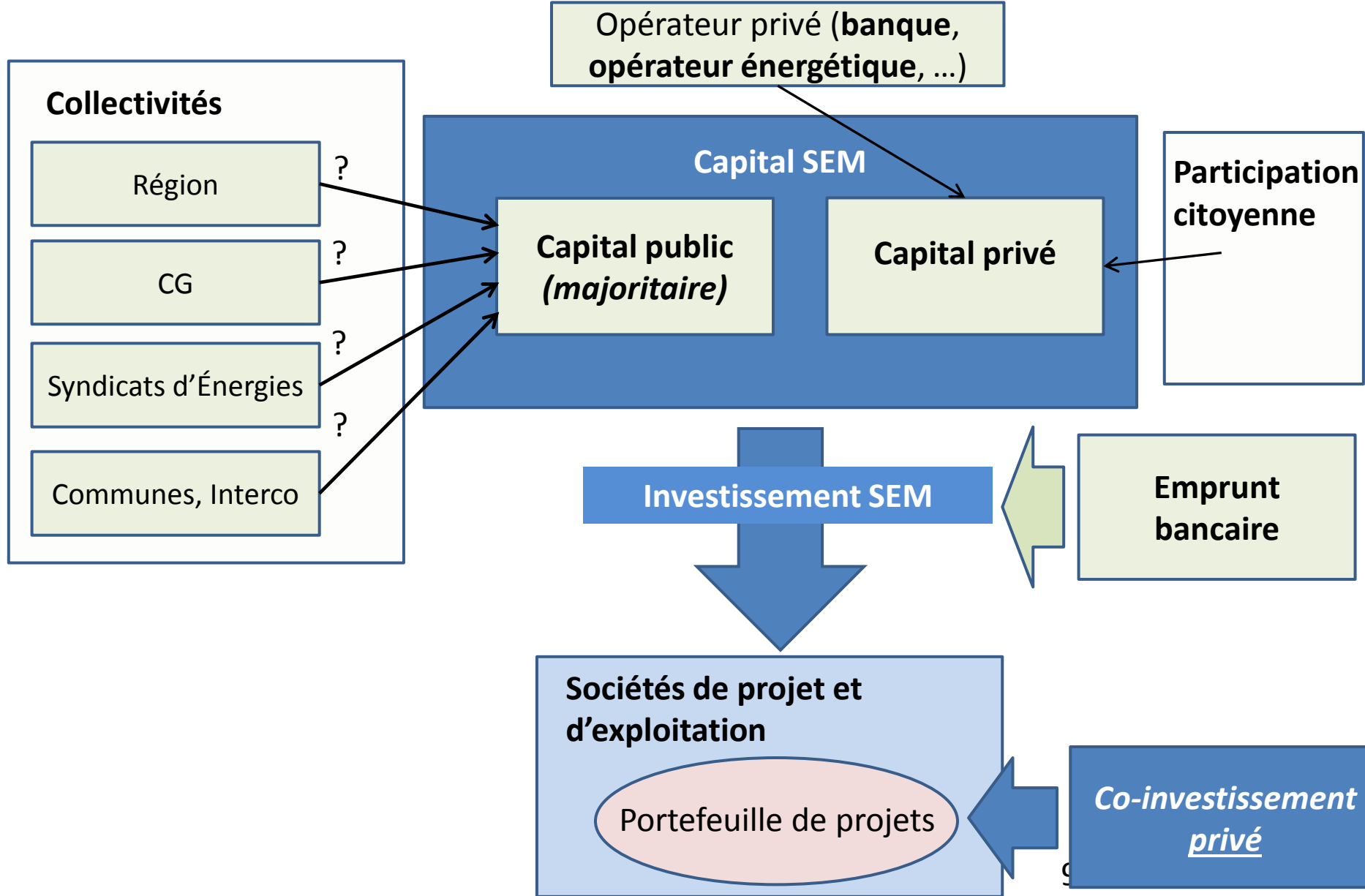
- 1 société par projets de production d'énergie

- Indépendance financière des projets
- Investisseurs différents par projet





# SEM : Représentation schématique



# SEM SICECO

- Etat d'avancement du projet de SEM du SICECO
  - Réalisation d'une étude juridico-financière approfondie
    - Elaborer le business plan indispensable à la consultation des investisseurs financiers
  - Analyse des 1<sup>ers</sup> projets de production d'énergie potentiels
    - Réalisation d'études de faisabilité :
      - Mise en œuvre technique
      - Rentabilité économique
    - ➔ Données de base pour l'élaboration du business plan
  - Subventions par l'ADEME et la Région (FEDER) au titre du PECB de l'étude juridico-financière et des études de faisabilité



- Création d'une SEM pour les projets éoliens, méthanisation et réseaux de chaleur
- Les projets d'hydroélectricité relèvent directement du Syndicat
  - Recensement des potentiels
    - Difficulté à identifier les porteurs de projets
  - Réalisation de 20 études de faisabilité
    - Les porteurs de projet privés se sont retirés à la lecture des résultats économiques des projets : tarif d'achat insuffisant
    - Contraintes de la loi sur l'eau
  - Relance d'une campagne de 5 études de faisabilité



# Cas particulier de l'hydroélectricité

- Difficultés des projets d'hydroélectricité en Bourgogne
  - Création d'ouvrage : **inenvisageable**
  - Remise en fonctionnement d'ouvrages existants : définition de la consistance du droit délicate, **continuité écologique contraignante**
    - ➔ 2 types d'ouvrages potentiellement intéressants :
      - Ouvrages en état (vannage notamment) dont les propriétaires sont motivés et peuvent démontrer l'existence du droit d'eau (fondé en titre)
      - Ouvrages VNF : potentiel de 10 MW sur la Saône ⇨ Réunion prévue le 1<sup>er</sup> octobre
  - Projets de taille réduite : Puissance de 10 à 200 kW
  - Projets présentant des temps de retour assez long : 12 -15 ans
    - ➔ Tarif d'achat actuel ne permet pas de sortir une économie de projet
  - Recherche d'investisseurs privés plus complexe



# Cas particulier de l'hydroélectricité

- Projet de Bèze : remise en service d'un équipement abandonné par EDF dans les années 60 sur une chute existante créée par un barrage équipé de vannage piloté
  - Difficultés administratives rencontrées :
    - Définition de la consistance légale du site et du droit d'eau
      - Droit d'eau fondé en titre pour une puissance de 60 kW
      - Exploitation par EDF avec une turbine de 75 kW et une autre de 115 kW
        - ⇒ Pas d'archive du dossier de demande d'autorisation de modification des ouvrages par EDF
        - ⇒ Remise en service sur valeur droit d'eau fondé en titre : 60 kW
    - Exigences Continuité écologique et sédimentaire : passe à poissons de 240 000 €







Merci de votre attention